



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 4 SEPTEMBRE 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 30
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 37

OBJET

Affaire n°2018-132

**RENOVATION
DE LA MEDIATHEQUE BENOITE
BOULARD**

**CONVENTION DE MANDAT DE
MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA
SOCIETE PUBLIQUE LOCALE
AVENIR REUNION (SPLAR)**

AVENANT N°1

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 27 août 2018 et affichée le 28 août 2018.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **12 SEPT 2018**

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le mardi quatre septembre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Sergio Erapa 9^{ème} adjoint.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Cala M'Rhéhoury 5^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint, M. Jean-Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Mikaela Latra, M. Romuald Tanguy, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint (par Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe), M. Faustin Galaor (par M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint), Mme Catherine Gossard (par M. Brandon Incana), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Danila Bègue), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Jean-Paul Babef), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe) M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

Arrivé (s) en cours de séance : M. Daniel Vassinot à 17h09, Mme Firose Gador à 17h09, Mme Mémouna Patel à 17h11.

Départ (s) en cours de séance : Mme Cala M'Rhéhoury à 17h47.

Absent (s) : Mme Dalila Mahé.

.....
.....

Affaire n°2018-132

**RENOVATION DE LA MEDIATHEQUE BENOITE BOULARD
CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA SOCIETE
PUBLIQUE LOCALE AVENIR REUNION (SPLAR)
AVENANT N°1**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2016-037 du conseil municipal du 5 avril 2016 relative au Projet Scientifique Culturel et Educatif (PSCE) du réseau de lecture public portois ;

Vu la délibération n°2017-033 du conseil municipal du 4 avril 2017 relative à l'approbation de la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Société Publique Locale Avenir Réunion (SPLAR) pour la réhabilitation de la médiathèque Benoîte Boulard ;

Vu la délibération n°2018-045 du Conseil municipal du 3 avril 2018 relative au renouvellement du Contrat Territoire Lecture (CTL) pour la période 2018 – 2020 ;

Vu la délibération n° 2018-046 du Conseil municipal du 3 avril 2018 relative au plan de financement de la réhabilitation et la modernisation de la médiathèque Benoîte Boulard ;

Vu la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage signée le 15 juin 2017 entre la commune de Le Port et la SPLAR ;

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et Affaires Générales », « Logement - Habitat - Politique de la ville » et « Politique Educative Scolaire et Associative » du 23 août 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du 4 septembre 2018 relatif à l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPLAR pour le projet de rénovation de la médiathèque Benoite Boulard ;

Après avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Société Publique Locale Avenir Réunion pour le projet de rénovation de la médiathèque Benoite Boulard ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.



**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU